



BULLETIN DE L'ÉCOLE MONTRÉLAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

N.B. : Le Bulletin est publié par le ministère de l'Éducation. Dans la foulée de la réforme de l'éducation «Prendre le virage du succès», il a pour objet d'informer les écoles cibles et les partenaires sur la mise en oeuvre des mesures de soutien à l'école montréalaise.

INTRODUCTION

Le quinzième Bulletin porte sur la mise en oeuvre des actions retenues pour le développement de la formation professionnelle. Il contient également de l'information sur des propositions d'action en voie d'élaboration.

UNE STRATÉGIE POUR SOUTENIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LE MANDAT

Les directrices générales et les directeurs généraux des commissions scolaires et des établissements d'enseignement collégial de la région de Montréal ont reçu le mandat de préciser la cible particulière qui est de quadrupler le nombre de diplômes décernés aux jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle pour la région de l'île de Montréal d'ici les cinq prochaines années et les mesures à prendre pour en assurer l'atteinte, sachant que la situation y est plus difficile qu'ailleurs. Les mesures envisagées devront garantir des passerelles en formation générale et technique aux jeunes qui le souhaitent.

LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES

1 LE CONCEPT D'«ÉCOLE ORIENTANTE» ET DE PLAN INDIVIDUALISÉ DE FORMATION (PIF)

L'école doit, du primaire à la fin du secondaire, soutenir l'élève dans l'exercice de son choix de profession. L'élève doit donc recevoir de l'information et vivre des expériences qui lui permettront de préciser ses champs d'intérêt et ses habiletés en rapport avec son avenir professionnel, le tout évoluant au rythme de la progression de sa propre maturité

et, par incidence, de sa capacité à exercer des choix. On doit accompagner l'élève dans sa démarche de cheminement professionnel.

L'«école orientante» et l'utilisation du PIF doivent permettre d'accroître la persévérance scolaire, d'augmenter la diplomation et d'assurer un choix plus judicieux par l'élève au regard de son engagement dans des études, qu'il s'agisse de la formation générale ou encore de la formation technique ou professionnelle.

Un projet pour quinze écoles secondaires

Des mesures sont prévues pour soutenir un premier groupe de quinze écoles secondaires qui souhaitent s'engager dans une démarche coopérative d'implantation du concept d'«école orientante» et du PIF. Aux ressources internes des écoles et des commissions scolaires s'ajoute un budget de 250 000 \$ pour soutenir la phase d'implantation. Les écoles devront s'engager à assurer la poursuite des activités après l'implantation.

Les modalités de mise en oeuvre seront définies par les participants et les participantes pour être cohérentes quant à la dynamique propre à chacun des établissements. Chaque école devra faire rapport du progrès de ses travaux.

Responsables :

Mme Micheline Sabourin
Directrice générale
Commission scolaire Jérôme-Le Royer

M. Pierre Bergevin
Directeur général adjoint
Commission des écoles catholiques de Montréal

2 LES PROJETS D'INFORMATION ET D'EXPLORATION ÉCLAIR

Des projets sont nécessaires pour informer l'élève sur la réalité de la formation professionnelle et technique et le ou



la sensibiliser à cet égard. Il faut lui permettre de découvrir cette réalité, de la situer à la place qui lui revient dans la perspective de son avenir professionnel et de se situer personnellement par rapport à la possibilité de choisir un métier ou une technique.

La mise en place de tels projets est rendue nécessaire pour compenser l'écrasante propension culturelle et sociale en faveur d'études universitaires qui constituent pour de trop nombreux élèves un cul-de-sac conduisant soit à l'abandon des études sans formation particulière ni compétence, soit à un retour trop tardif vers un autre type de formation.

2.1 Projet «Stage d'un jour»

Ce projet s'adresse à des élèves de 1re ou de 2e secondaire désireux de participer à un stage d'une journée permettant d'exercer différentes fonctions liées à un même métier ou à une même technique. Le stage peut avoir lieu dans un centre de formation professionnelle, dans un établissement d'enseignement collégial ou dans une entreprise, le cas échéant. Il concerne aussi bien les métiers semi-spécialisés ou spécialisés que les techniques.

En collaboration avec un ou des centres de formation professionnelle, un ou des établissements d'enseignement collégial, une ou des entreprises, l'école secondaire organise un ou des stages. Cette activité est préparée en classe et au retour un suivi est assuré. Une allocation budgétaire de 500 \$ est prévue pour soutenir ces projets dans 30 écoles.

2.2 Projet «Portes ouvertes»

Ce projet s'adresse à des élèves de 6e année du primaire et de 1re ou de 2e secondaire désireux de participer à une visite dans un centre de formation professionnelle. Cette visite permet à l'élève de voir ce qu'est la formation professionnelle, de recevoir de l'information de base avec démonstration sur plusieurs métiers ou techniques. Il s'agit donc d'une activité d'information et de sensibilisation qui aide chaque élève à progresser dans sa réflexion au regard de son avenir professionnel.

Une allocation budgétaire de 2 000 \$ est réservée pour soutenir quinze centres de formation professionnelle qui voudront concevoir ou bonifier une telle offre de service.

2.3 Projet «Visite industrielle»

Ce projet s'adresse à des élèves de 6e année du primaire et de 1re ou de 2e secondaire désireux de connaître plus en détail le ou les métiers d'un même secteur d'activité. L'école intéressée peut ainsi préparer, en collaboration avec une entreprise, une visite pour un groupe d'élèves donné.

La visite permet à l'élève de se renseigner sur le marché du

travail et de se sensibiliser à la réalité de l'exercice d'un métier ou d'une technique.

Une allocation budgétaire de 200 \$ est disponible pour la réalisation de 100 projets.

2.4 Projet «Visites virtuelles de centres de formation professionnelle»

Ce projet s'adresse à quinze centres de formation professionnelle qui veulent, à compter du printemps 1998, offrir dans le réseau Internet le premier module de visites virtuelles de centres de formation professionnelle au Québec. Par l'entremise du Web, les élèves des écoles primaires et secondaires montréalaises pourront dorénavant visiter les centres de formation professionnelle de l'île, répondre à des jeux-questionnaires portant sur la découverte des métiers, échanger des idées avec des enseignantes et des enseignants de la formation professionnelle ainsi qu'avec des jeunes ayant obtenu leur diplôme. Toute l'activité se déroule par l'entremise du courrier électronique. Ce projet pédagogique de découverte de la formation professionnelle sera en expérimentation durant l'année 1998. Il sera élaboré en complémentarité avec les services actuellement offerts dans le réseau Internet tels que l'infoparcours de la formation professionnelle et technique de même que le site du ministère de l'Éducation du Québec.

Les centres seront soutenus professionnellement pour la production technique, y compris la programmation, le design des gabarits, le tournage et le montage des séquences audio et vidéo ainsi que la licence d'exploitation pour la lecture vidéo en transit (logiciel RealVideo).

Ce projet s'adresse également à une trentaine d'écoles primaires et secondaires intéressées par l'expérimentation de visites virtuelles de centres de formation professionnelle à compter du mois de mars 1998.

Les enseignantes et les enseignants seront accompagnés pour apprendre à intégrer ces activités d'exploration à leur enseignement. Du matériel didactique original, adapté aux programmes du second cycle du primaire et du premier cycle du secondaire sera proposé au personnel enseignant. Le projet arrivera à son plein déploiement pour la rentrée de septembre 1998.

2.5 Projet «Guide grand public sur la formation professionnelle sur l'île de Montréal»

En mars prochain, le ministère de l'Éducation lancera un guide ayant pour objet de découvrir la variété des programmes offerts en formation professionnelle sur l'île de Montréal. Destiné aux élèves, aux enseignantes et aux enseignants ainsi qu'aux parents, cet outil de sensibilisation permettra de préciser les secteurs de formation ayant les meilleures perspectives d'engagement à Montréal. Outre

un coup d'oeil sur la situation du marché du travail des jeunes diplômés de la formation professionnelle sur l'île, le guide doit permettre d'éveiller l'intérêt des élèves et des parents à l'égard de métiers moins connus.

Le guide s'avérera sans doute un outil qui favorisera une meilleure compréhension de la formation professionnelle au sein des familles montréalaises.

Le fonds documentaire élaboré dans le cadre de ce projet sera aussi inscrit à l'intérieur du module de visites virtuelles de centres de formation professionnelle dans le site Internet suivant :

Idclic/http://idclic.collegebdeb.qc.ca

2.6 Projet «Conférences à la carte sur la formation professionnelle à Montréal»

Dès février 1998, les écoles de l'île de Montréal bénéficieront d'un service de coordination centralisé leur donnant accès à des conférenciers et des conférencières «à la carte». On mettra à leur disposition une banque de personnes-ressources venant du marché du travail et disponibles pour discuter avec les élèves sur leur métier. Les enseignantes et les enseignants n'auront qu'à communiquer avec le service en question, mis sur pied avec la collaboration de représentants et de représentantes du monde des affaires, pour se voir proposer des personnes-ressources exerçant des métiers de la formation professionnelle, et ce, tout au long de l'année.

3 LES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

La Table de concertation des directeurs généraux et des directrices générales des commissions scolaires et des établissements d'enseignement collégial coordonne des travaux d'élaboration de propositions à soumettre aux commissions scolaires et au ministère de l'Éducation. Ces travaux portent, notamment, sur :

le Centre régional de coordination des inscriptions;

le fonds régional pour la promotion de la formation professionnelle en rapport avec la tenue prochaine des olympiades internationales de la formation professionnelle et technique.

De plus, la Table de concertation et le ministère de l'Éducation élaborent conjointement des propositions en vue :

d'établir des cibles d'augmentation du nombre de jeunes diplômés et diplômées;

de revoir certains encadrements pour favoriser l'émergence de formules diverses permettant l'exploration professionnelle et la constitution de groupes d'élèves de moins de 20 ans;

de rechercher des pistes d'action pour joindre les élèves qui quittent le système scolaire après l'obtention d'un diplôme d'études secondaires sans qualification professionnelle.

Le Comité de travail

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement collégial ont désigné les personnes suivantes pour collaborer à ces travaux :

| Nom | Lieu de travail |
|------------------------|--|
| M. Denis Boulanger | Commission scolaire Sainte-Croix |
| M. Normand Desmarteaux | Commission scolaire Jérôme-Le Royer |
| M. Robert Goyer | Commission scolaire du Sault-Saint-Louis |
| M. Gilles Lavoie | Cégep d'Ahuhtsic |
| Mme Marzia Michielli | Commission des écoles protestantes du Grand Montréal |
| M. Yvan Ouellet | Commission des écoles catholiques de Montréal |
| M. Jean-Marc Tisseur | Commission des écoles catholiques de Verdun |

Pour tout renseignement concernant cette ligne d'action, communiquer avec :

M. Pierre Bergevin
Directeur général adjoint
Commission des écoles catholiques de Montréal
Téléphone : 596-6309

Mme Micheline Sabourin
Directrice générale
Commission scolaire Jérôme-Le Royer
Téléphone : 642-9520

24-0016

page suivante -->

